



Ecoles, collèges, lycées : le fichier noir de l'amiante

Nous exigeons des réponses !

Lundi 3 février 2020, *Libération* publiait un dossier fourni et très documenté sur la présence d'amiante dans les écoles, collèges et lycées en France. Le journal s'est appuyé sur les données d'une enquête de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) remontant à 2016 sur la présence d'amiante. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces chiffres sont extrêmement alarmants !

En effet, ce sont près de 20 000 établissements (soit environ un tiers du total national) qui ont été référencés par le quotidien. Il s'avère que la majorité d'entre eux, construits avant 1997, contiennent encore de l'amiante : dans les faux plafonds, la colle des dalles de sol ou encore le long de la tuyauterie. En termes de chiffres cela représente 38% des écoles, 73% des collèges, 77% des lycées généraux et technologiques et 80% des lycées professionnels dans l'Hexagone.

Le document révèle également que la législation ne serait pas appliquée dans les établissements concernés par ces risques : depuis 2001, les établissements scolaires doivent faire l'objet d'un diagnostic amiante, permettant de savoir où se trouvent les fibres toxiques. Or, d'après l'étude, 65% des responsables de ces établissements ne possèdent pas un dossier technique amiante (DTA) mis à jour de moins de trois ans comme le prévoit la loi !

La carte numérique créée par *Libération* recense près de 745 situations de présence d'amiante pour lesquelles des travaux sont nécessaires mais non réalisés (en 2016) : plusieurs dizaines concernent notre département de la Seine Saint-Denis.

Face à ce risque majeur de santé publique, pour les élèves et les personnels d'éducation, nous ne pourrions pas nous satisfaire des habituelles justifications de l'administration et des collectivités territoriales sur les restrictions budgétaires !

Pour cette raison, la CGT Educ'Action 93 proposera prochainement à l'ensemble des organisations syndicales du département de construire une démarche intersyndicale commune sur la question de l'amiante. Nous interviendrons également auprès des écoles, collèges et lycées concernés mais aussi auprès des établissements non référencés pour informer, soutenir et accompagner. Enfin, avec nos représentant·es du Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail Départemental, nous mettrons en place un suivi de cette situation intolérable.

Saint-Denis, le 8 février 2020

CGT Educ'Action 93

Bourse du travail - Bureau 102 - 9/11 rue Genin - 93200 Saint-Denis

Tél: 01.55.84.41.02 - Mail: 93@cgteduccreteil.org